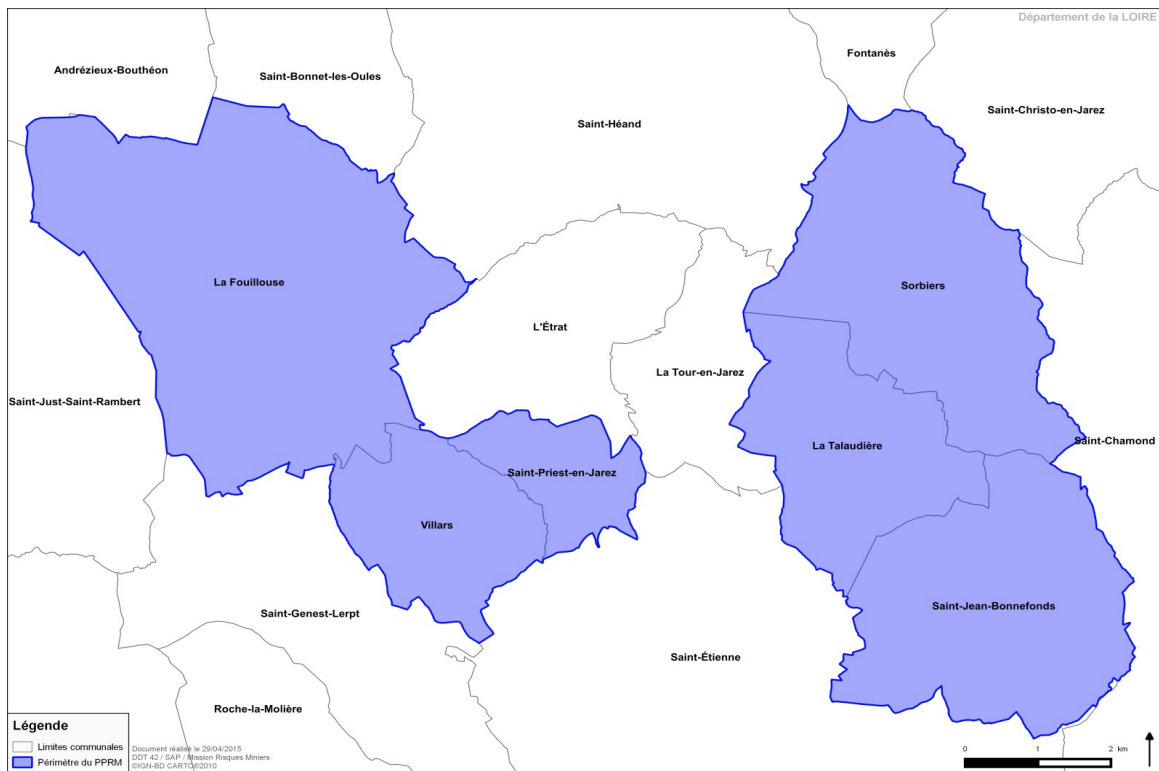


Plan de Prévention des Risques Miniers de la périphérie Nord et Est de Saint-Étienne

Réunion publique d'information

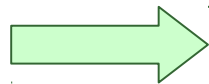


Les risques miniers

- Un des volets de la politique des risques

- **Objectifs de l'Etat :**

Réglementer l'aménagement du territoire dans les zones à risques pour limiter les conséquences sur les personnes et les biens à moyen et long terme

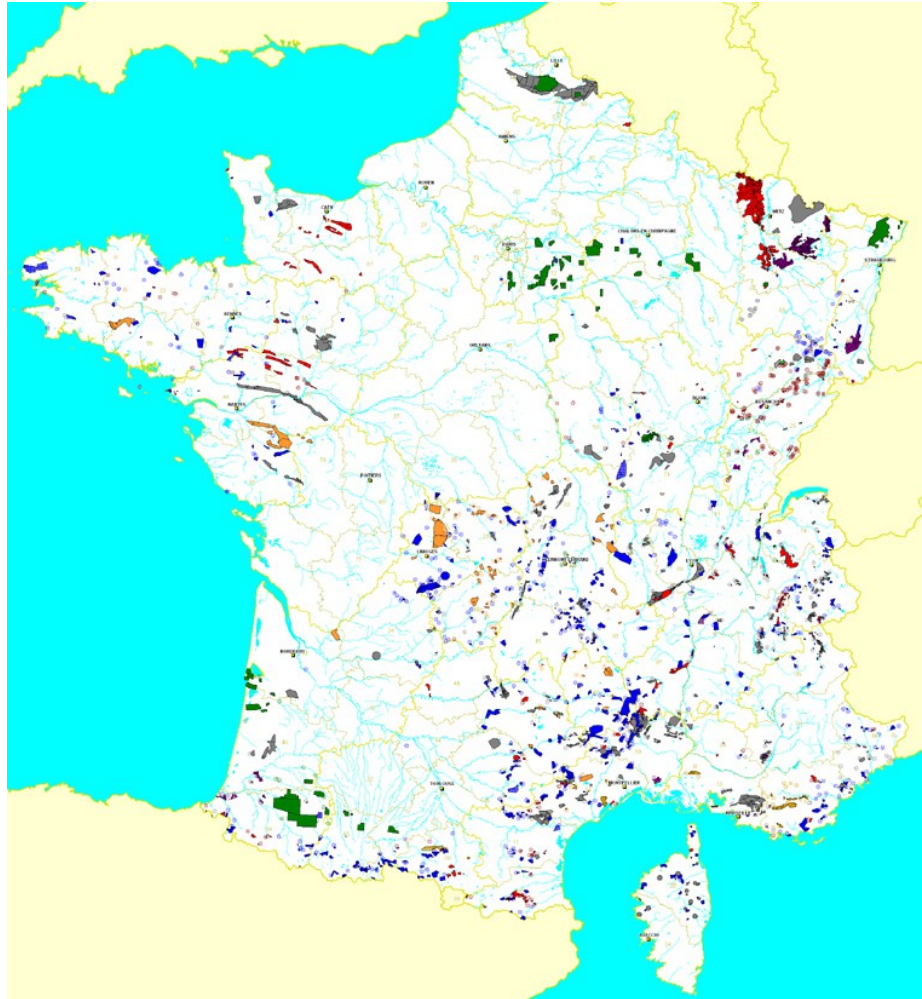


Elaboration de PPRM

Un problème national d'acuité différente selon les régions

Grande variabilité dans :

- La répartition des 5000 titres miniers recensés
- L'importance des productions exploitées
- Les surfaces et populations concernées
- Les impacts socio-économiques générés



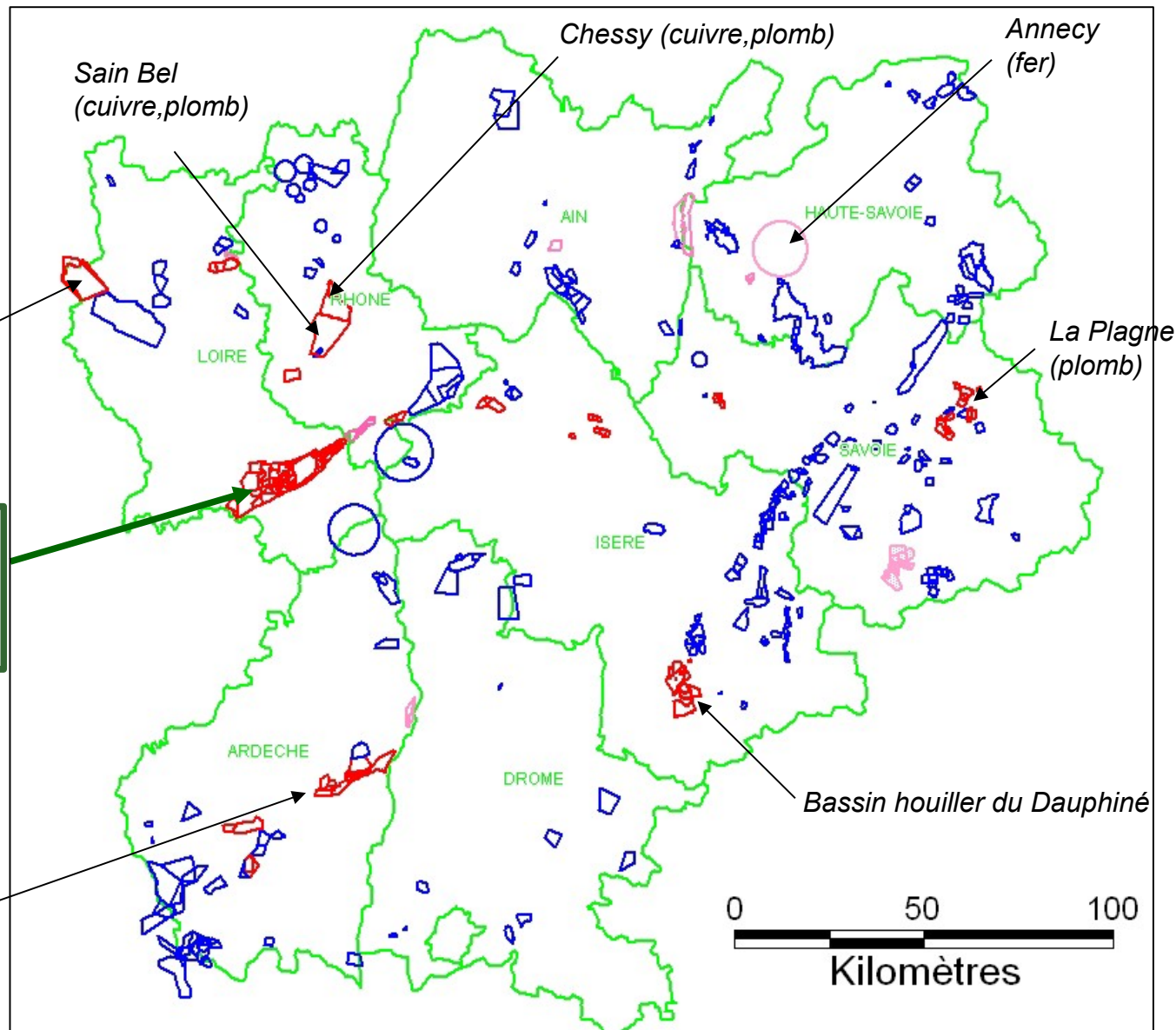
Contexte régional

449 Titres Miniers
Environ 50 %
des titres étudiés
ou programmés

Les bois Noirs
(Uranium)

Bassin houiller
stéphanois Plus de
soixante titres miniers
Dont 6 liés au fer

Bassin de l'Ouvèze
(fer)



Sommaire

- 1 Un contexte minier important
- 2 Un outil de prévention
- 3 L'élaboration et la mise en oeuvre
- 4 Prescription du PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint-Etienne
- 5 Notions importantes
- 6 Les conséquences du PPRM
- 7 La période transitoire
- 8 Prochaines échéances



1

1 – Un contexte minier important

L'exploitation minière dans la Loire

1



Intensification de l'exploitation minière
aux 19^e et 20^e siècles



1321

début de l'extraction
du charbon
à Roche-la-Molière

1983

arrêt des
exploitations
souterraines

1993

arrêt des
exploitations
à ciel ouvert

4 secteurs :

- La vallée de l'Ondaine
- La vallée du Gier
- Saint-Etienne Est
- Saint Etienne Ouest



460 millions de tonnes extraites

220 km² de gisement houiller

53 Km² de travaux souterrains

+ de 2 000 ouvrages souterrains

Stratégie de l'État

1

Gestion de l'arrêt de l'exploitation

Suppression des nuisances
et réduction des risques
à l'arrêt de l'exploitation



Renforcement de la
procédure d'arrêt des
travaux miniers

Loi du 03/01/1992

Loi du 15/07/1994

Stratégie de l'État

L'après-mine

Loi du 30 mars 1999

- Extension de la responsabilité de l'exploitant dans le temps et dans l'espace
- Mise en place de la surveillance si le risque est non traitable
- **Plans de Prévention des Risques Miniers** (Décret du 16 Juin 2000)

Création de structures (Géoderis et DPSM)

- Rassembler les compétences
- Développer les connaissances
- Disposer de moyens opérationnels
- Conserver l'information et la mémoire

2

2 – Un outil de prévention

Le PPRM



Un outil opérationnel

Pour gérer les risques miniers résiduels au travers de règles d'urbanisme et de construction



Un outil de prévention

- Pour préserver la sécurité des personnes
- Pour prévenir les dommages aux constructions

Tout en permettant aux communes de se développer

Le PPRM

Prend en compte

Le contexte du bassin stéphanois

Avec toutes ses spécificités

Les désordres miniers

De portée limitée jusqu'à ce jour mais fréquents (une dizaine par an)

Les citoyens

De plus en plus exigeants vis-à-vis des risques, conduisant l'Etat à se doter d'outils de prévention plus adaptés et de ce fait plus contraignants

Le PPRM



Le PPRM n'est pas un programme de travaux (renforcement des structures des ouvrages existants, traitement des aléas miniers,...).

Le PPRM n'empêchera pas l'apparition des désordres.

Le PPRM



Le PPRM est :

- Un document réglementaire
- Un outil de gestion des risques
- Un outil d'aide à la décision
- Un outil pour maîtriser l'urbanisation

Les effets du PPRM

Le PPRM fixe

Des réglementations
pour les nouveaux
projets

Des mesures sur les
biens et activités
existants

Des mesures de
prévention, protection
et de sauvegarde

ECHANGE avec le PUBLIC



3

3 – *L'élaboration et la mise en œuvre*

La procédure

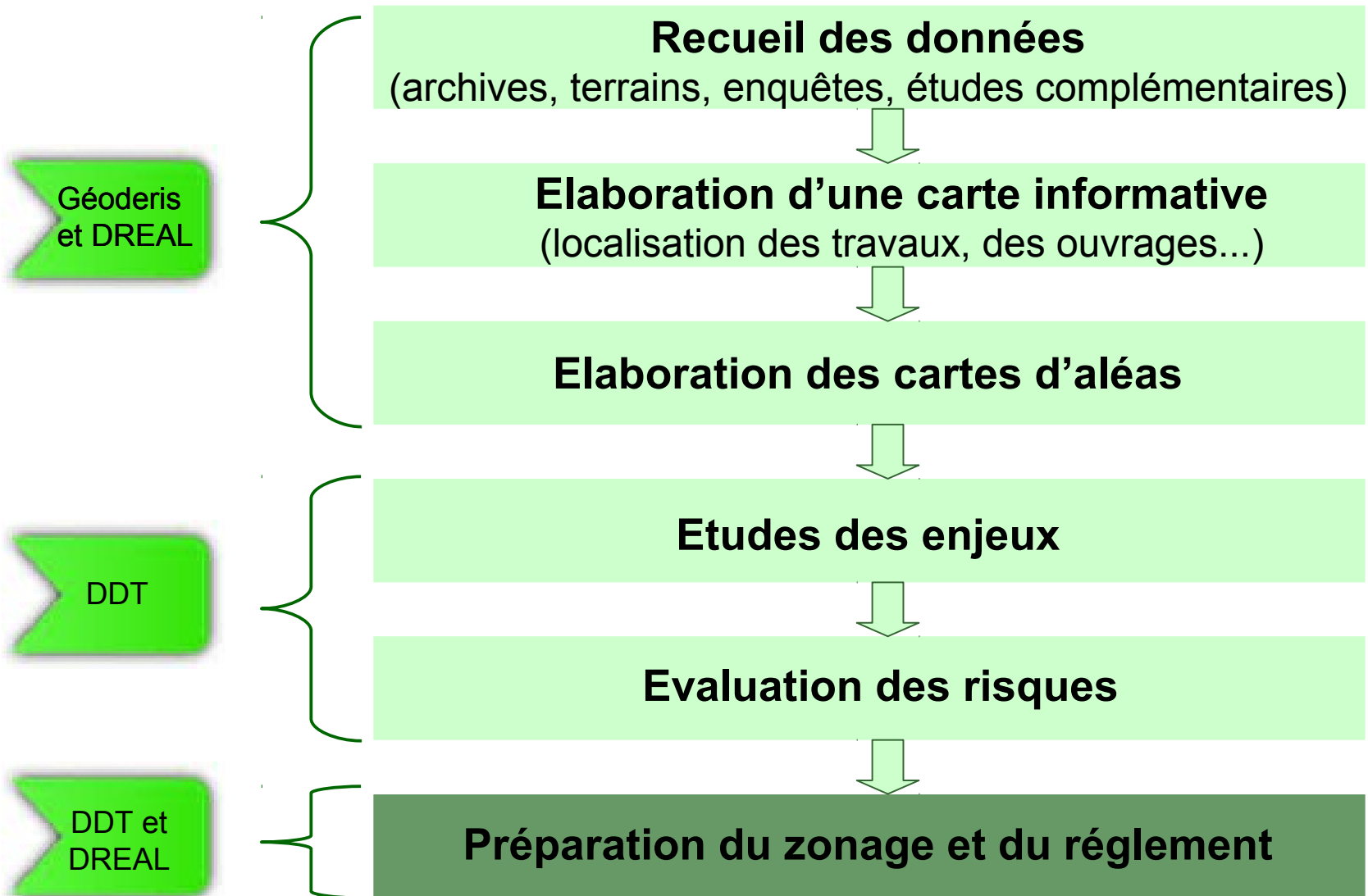


Phase 1 : Préparation du dossier

Phase 2 : Procédures administratives

Phase 3 : Application du PPRM

Phase 1 : Préparation du dossier



Procédure d'élaboration et mise en œuvre

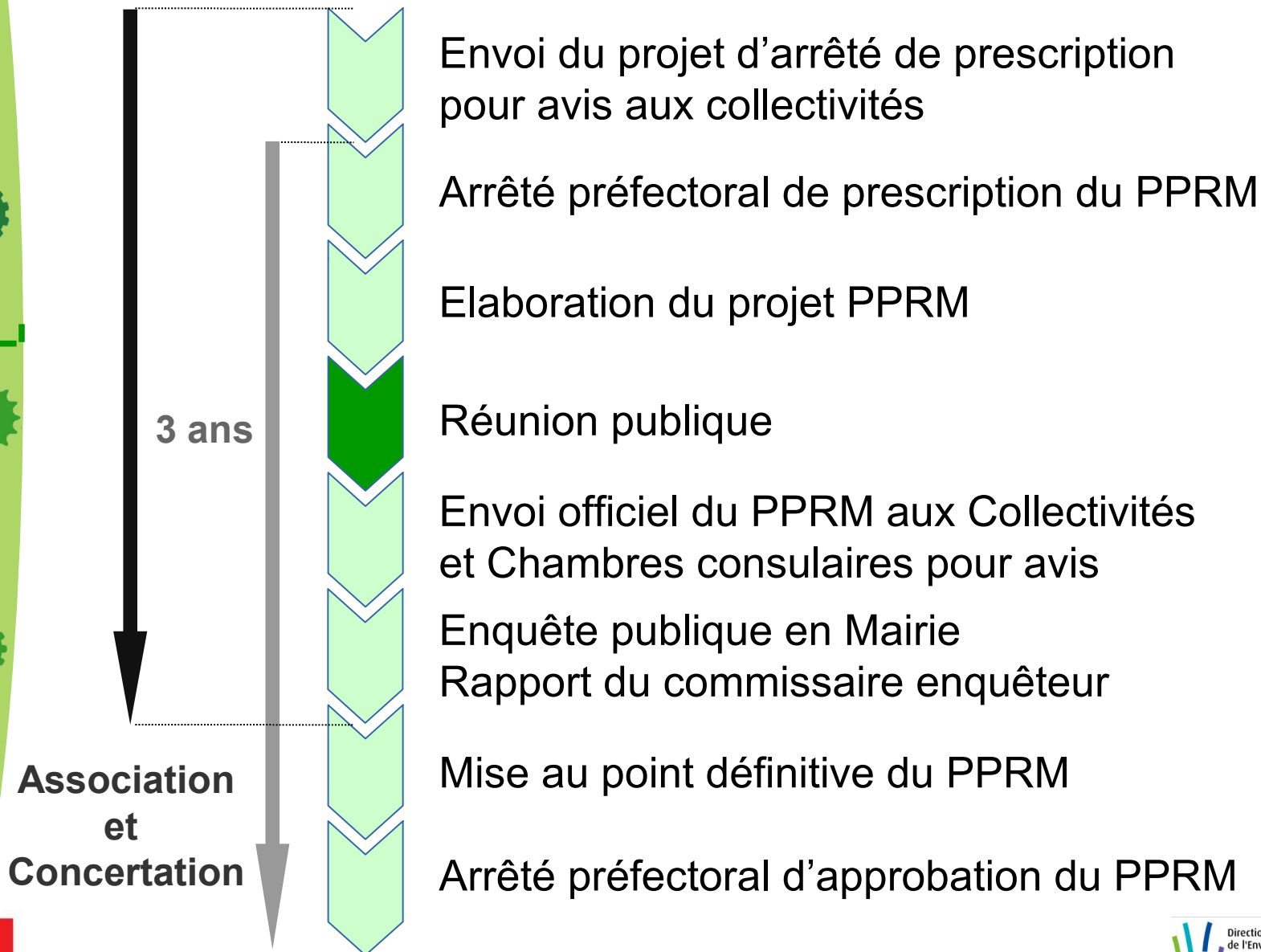


Phase 1 : Préparation du dossier

Phase 2 : Procédures administratives

Phase 3 : Application du PPRM

Phase 2 : Procédure administrative



Modalités d'association

Le cadre

L'article R562-2
du code de
l'environnement

Avec qui

CG
Les communes
SEM
ACOM
SCOT



Les objectifs

- Prendre connaissance des études techniques
- Déterminer les principes d'élaboration

3

Modalités de concertation

Le cadre

L'article R562-2
du code de
l'environnement

Avec qui

Toute la population et
les associations
qu'elles soient ou non
dans le périmètre



Les objectifs

- Informer, partager, écouter la population et les associations
- Eveiller sur la culture du risque

3

Modalités de concertation

Où trouver des informations ?

- Site internet de la préfecture
- Document de communication
- Exposition en mairie
- Réunion publique
- Dossiers en mairie
- Enquête publique

Où faire part de vos remarques ?

- Réunion publique
- Registres en mairie
- A l'occasion de l'enquête publique
- Courrier à la mairie

3

Modalités de concertation

3

Création d'un document de communication à destination du public

Disponible sur le site :

www.loire.gouv.fr



Procédure d'élaboration et mise en œuvre



Phase 1 : Préparation du dossier

Phase 2 : Procédures administratives

Phase 3 : Application du PPRM

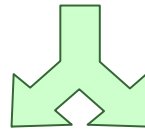
3

Phase 3 : Application du PPRM

Après approbation du PPRM



Annexion au document d'urbanisme



Instruction des
dossiers d'urbanisme

Mise en œuvre des
mesures de prévention,
de protection et de
sauvegarde

3

ECHANGE avec le PUBLIC



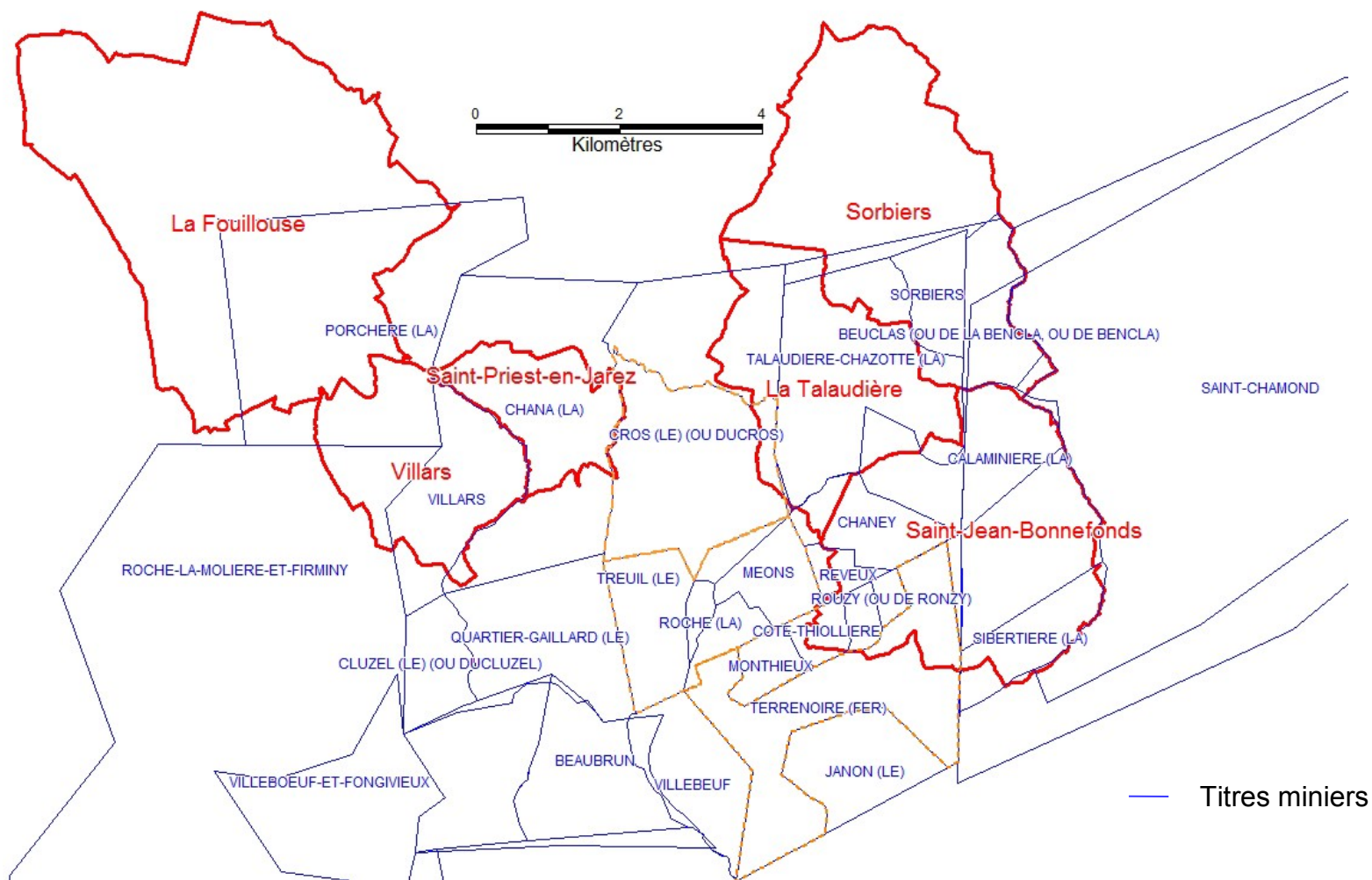
4 – Prescription du PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint-Étienne

Prescription du PPRM

- 2010 Etudes sur l'évaluation des aléas
-
- 30 avril 2012 Prescription du PPRM par arrêté préfectoral (+ informations acquéreur / locataire)
-
-
-
- 27 mars 2015 Prorogation du délai d'approbation du PPRM
-
- 2015 Mise à jour de la cartographie des aléas

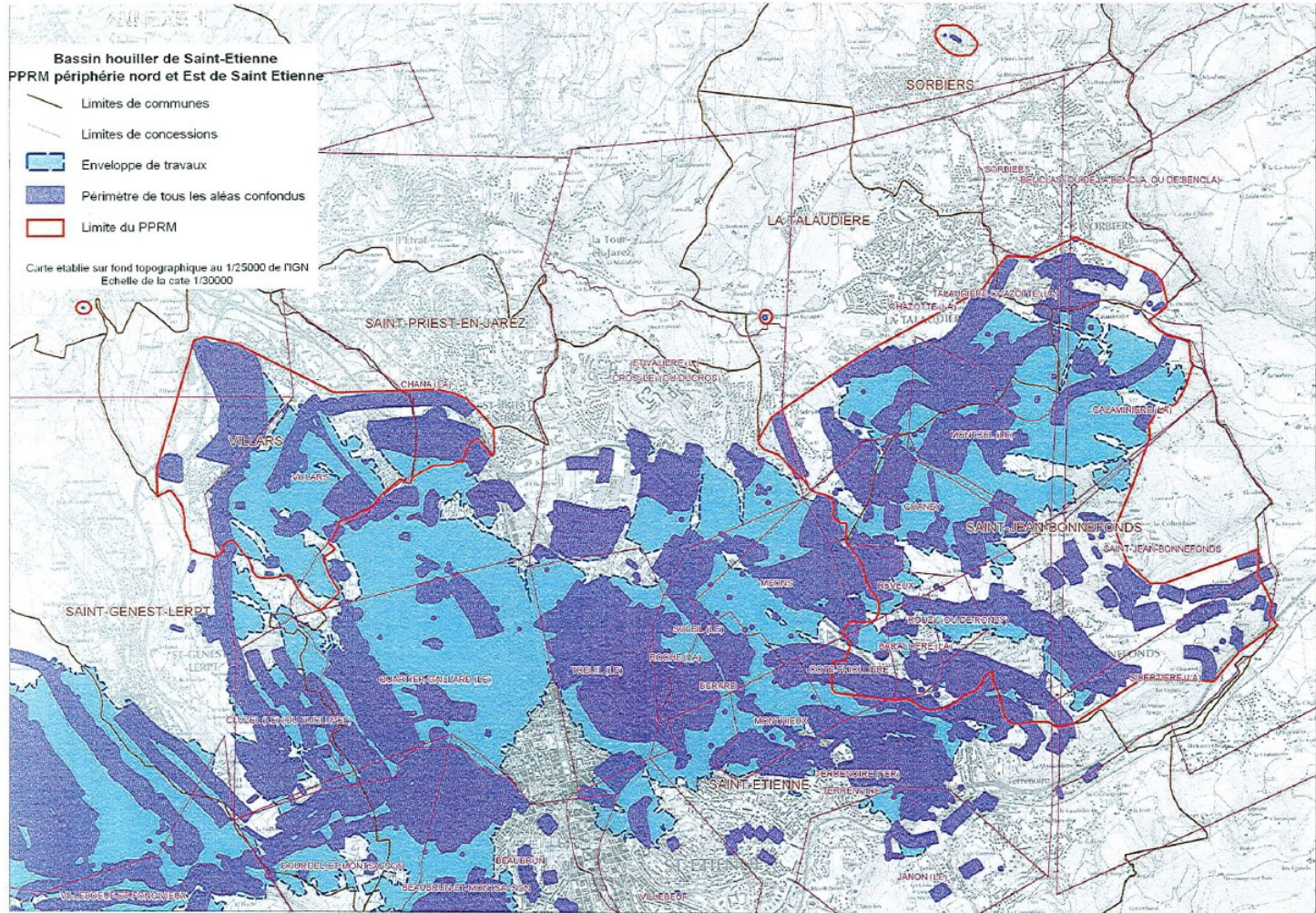
6 communes concernées :	La Fouillouse La Talaudière Saint-Jean-Bonnefonds Saint-Priest-en-Jarez Sorbiers Villars
-------------------------	---

Activité minière



4

Périmètre d'étude du PPRM



Périmètre du PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint-Étienne

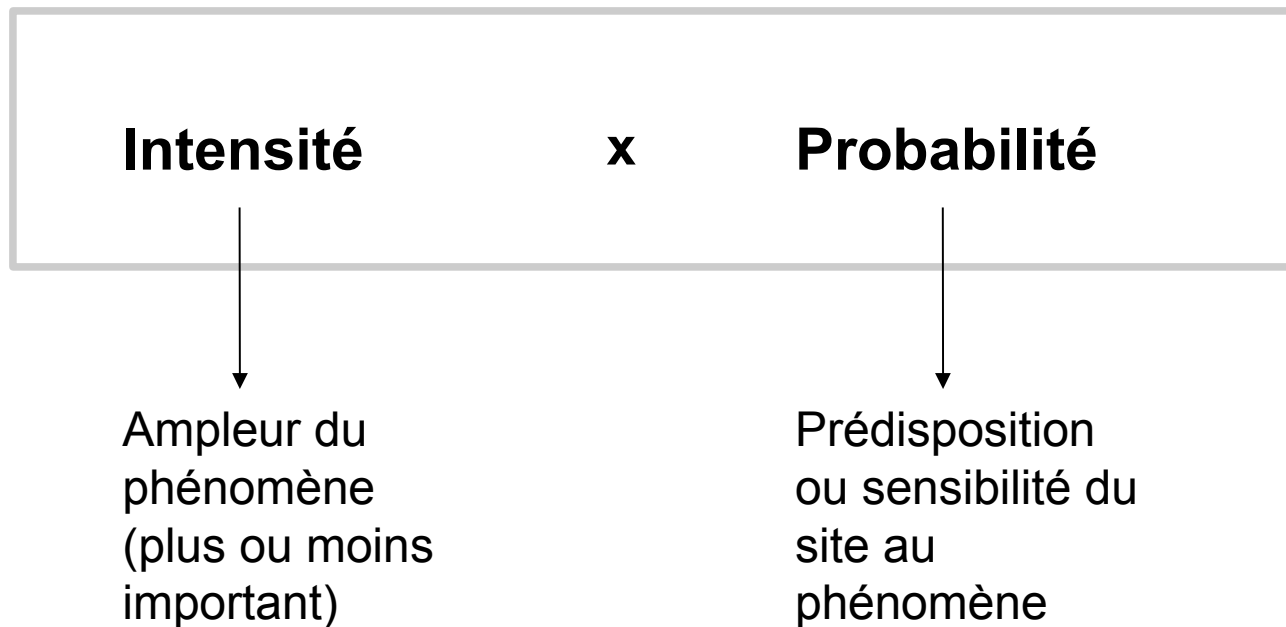
5 – Notions importantes

5

Aléa

Définition :

Phénomène redouté qui peut se produire plus ou moins souvent avec une certaine force.



5

Aléa

Qui les répertorie ?

- L'Etat

Comment ?

- Dossiers de Charbonnages de France
- Recherches d'archives au Département Prévention et Sécurité Minière du BRGM
- Visites de sites
- Etudes INERIS
- Remontée d'informations par les communes ou des particuliers

5

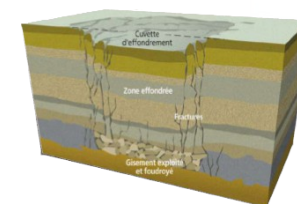
Aléa

Les aléas miniers

- Effondrement généralisé
- Effondrement localisé
- Affaissement
- Glissement
- Tassement
- Echauffement
- Gaz de mine
- Pollution des eaux et/ou des sols
- Inondations

Les aléas miniers dans la périphérie Nord et Est de Saint-Etienne

- Effondrement localisé
- Glissement
- Tassement
- Echauffement



5

Aléa



Juin 2003 : effondrement dans la concession du Treuil



Juillet 2003 : effondrement localisé près d'un Mac Donald
Concession du Cros)



Décembre 2007 : fontis de l'ADAPEI
Concession de Méons



Mars 2009 : reprise d'effondrement du Mac Donald

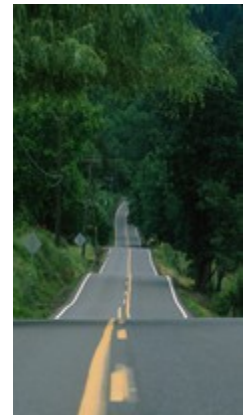
Enjeux

Définition :

L'enjeu est déterminé par l'occupation du territoire.

Il peut être caractérisé par :

- L'urbanisation existante
- Les projets futurs
- Les établissements recevant du public
- Les infrastructures de transport
- Les usages des espaces publics ouverts
- Les ouvrages et équipements d'intérêt général



5

Enjeux

Qui les définit ?

- L'Etat

Comment ?





- Consultation des documents d'urbanisme
- Consultation des projets sur les communes
- Concertation avec les communes :
 - ➔ Prise en compte des établissements agricoles et des établissements publics ou privés rendant un service d'intérêt général
 - ➔ Prise en compte des sites d'intérêt stratégique

5

Enjeux

Quels sont-ils ?

4 classes d 'enjeux :

- Urbanisée 
- Non urbanisée 
- Non urbanisée potentiellement urbanisable 
- Intérêt stratégique 

5

Enjeux

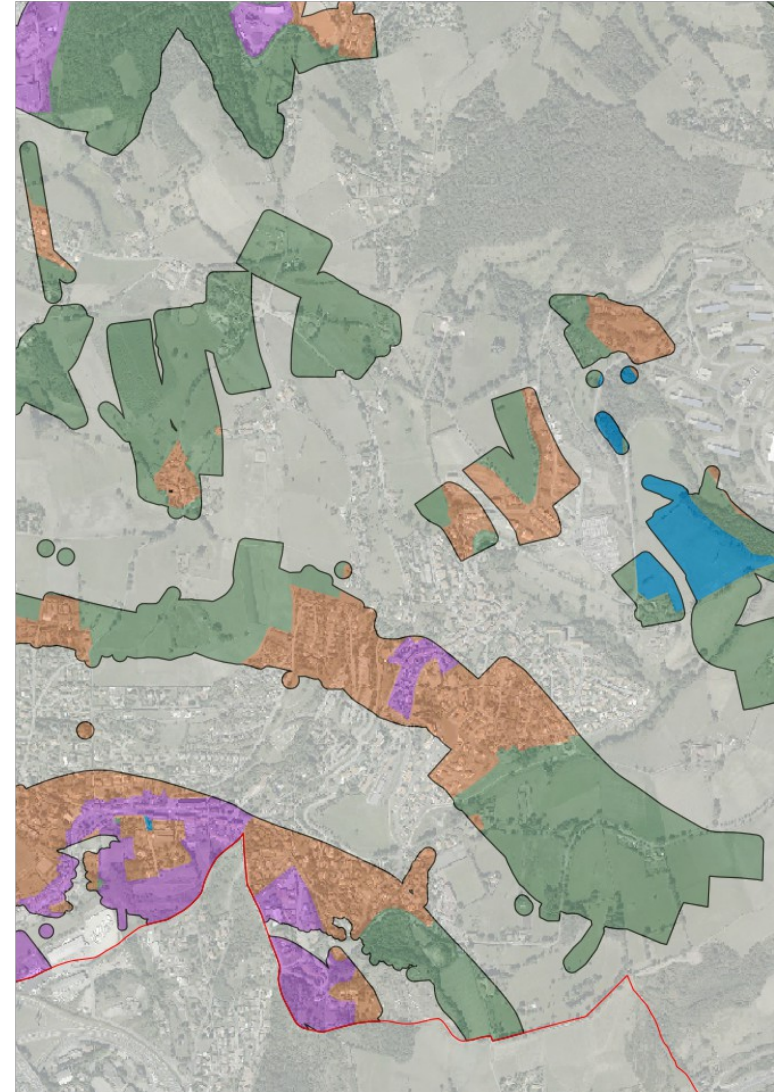


Leur représentation
cartographique

5

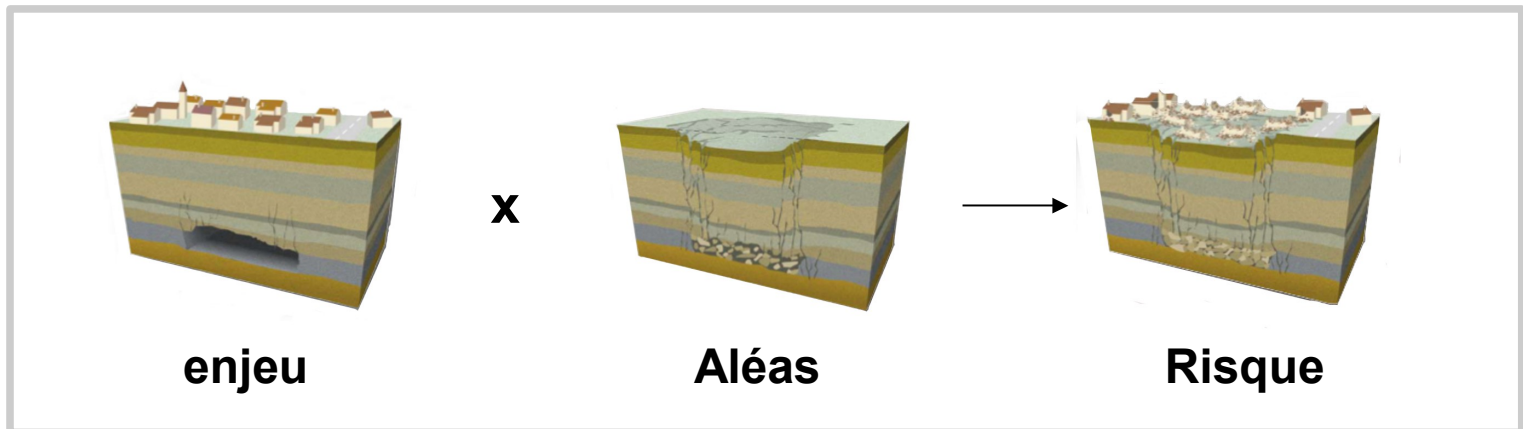
Documents disponibles sur :

Dans les mairies



Risques

Définition : Résulte du croisement d'un aléa et d'un enjeu



5

Du risque au zonage PPRM

Qui les définit ?

- L'Etat

Comment ?

- La détermination du risque :

aléas x enjeux

Permet l'élaboration du zonage du
**Plan de Prévention des Risques
Miniers**

- Concertation avec les communes

5

Zonage PPRM

La classification cartographique

3 classes de zonage PPRM :

- Zone Rouge (4 sous catégories) : R



Zone Bleue : B



- Zone Bleu foncé : BF



Zonage PPRM

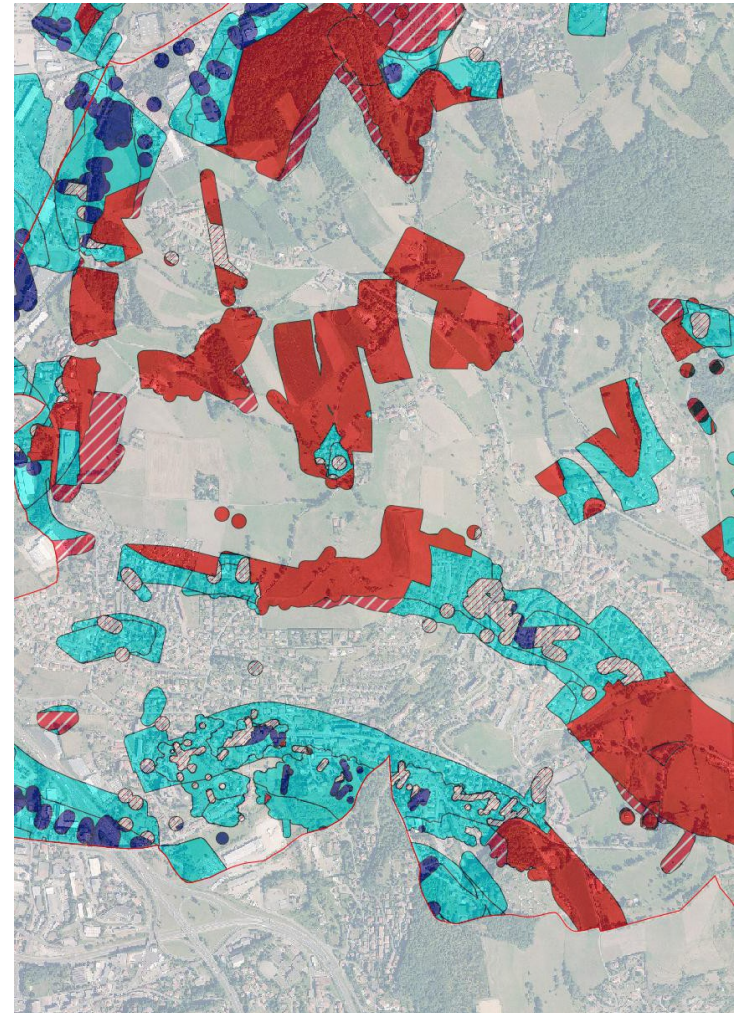


Leur représentation
cartographique

5

Documents disponibles sur :

Dans les mairies



6 – Les conséquences du PPRM sur l'aménagement des communes (règlement et zonage)

6

Zonage PPRM

Principes

Là où il y a des aléas moyens

On ne construit pas

Là où il y a des aléas faibles mais pas de construction (pas d'enjeux)

On ne construit pas

Là où il y a des aléas faibles et des constructions (des enjeux)

On construit avec des prescriptions

Plus le risque est élevé, plus les dispositions constructives sont importantes

Les conséquences d'un PPRM sur l'aménagement des communes

Enjeux		Zones Non urbanisées	Zones Non urbanisées potentiellement urbanisables	Zones Urbanisées	Zones à Enjeux stratégiques
Aléas moyens	Aléas				
	Effondrement localisé moyen ou effondrement localisé lié à un puit	Zone Inconstructible, sauf gestion de l'existant			Zone soumise à dérogation
Aléas faibles	Effondrement localisé faible	Zone constructible sous réserve de dispositions constructives			
	Glissement	Zone constructible sous réserve de dispositions constructives			
	Tassement	Zone constructible sous réserve de dispositions constructives			
	Echauffement	Zone constructible sous réserve de dispositions constructives			



Zone Inconstructible, sauf gestion de l'existant



Zone constructible sous réserve de dispositions constructives



Zone soumise à dérogation

Le règlement du PPRM

Principes

```
graph TD; A[Principes] --> B[Ce qui est interdit]; A --> C[Ce qui est autorisé sans prescription]; A --> D[Ce qui est autorisé avec prescription];
```

Ce qui est interdit

Ce qui est autorisé
sans prescription

Ce qui est autorisé
avec prescription

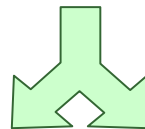
6

Les conséquences d'un PPRM sur l'aménagement des communes

Le PPRM définit



Conditions et prescriptions à respecter



Pour construire, occuper
et utiliser les sols

Pour aménager, utiliser
ou exploiter les biens
existants

Les règles sont différenciées en fonction du type d'aléa et de son niveau (faible ou moyen).

7 – *La période transitoire*

7

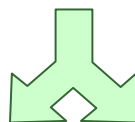
La période transitoire

Aujourd'hui

La DDT rend un avis sur chaque demande de permis de construire concernée par un aléa minier



Application du code de l'urbanisme



Aléas moyens

Interdiction de construire un projet de plus de 20 m²

Aléas faibles

Construction supérieure à 20 m² autorisée sous réserve d'une étude géotechnique conclusive

7

De la période transitoire au PPRM

Quels intérêts ?

Avec le PPRM

- Des règles plus précises, connues de tous avec une meilleure lisibilité
- Les délais d'instruction des autorisations d'urbanisme raccourcis
- Davantage de possibilité de construire
- La responsabilisation du maître d'ouvrage et de toute la chaîne de construction

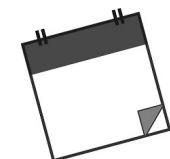
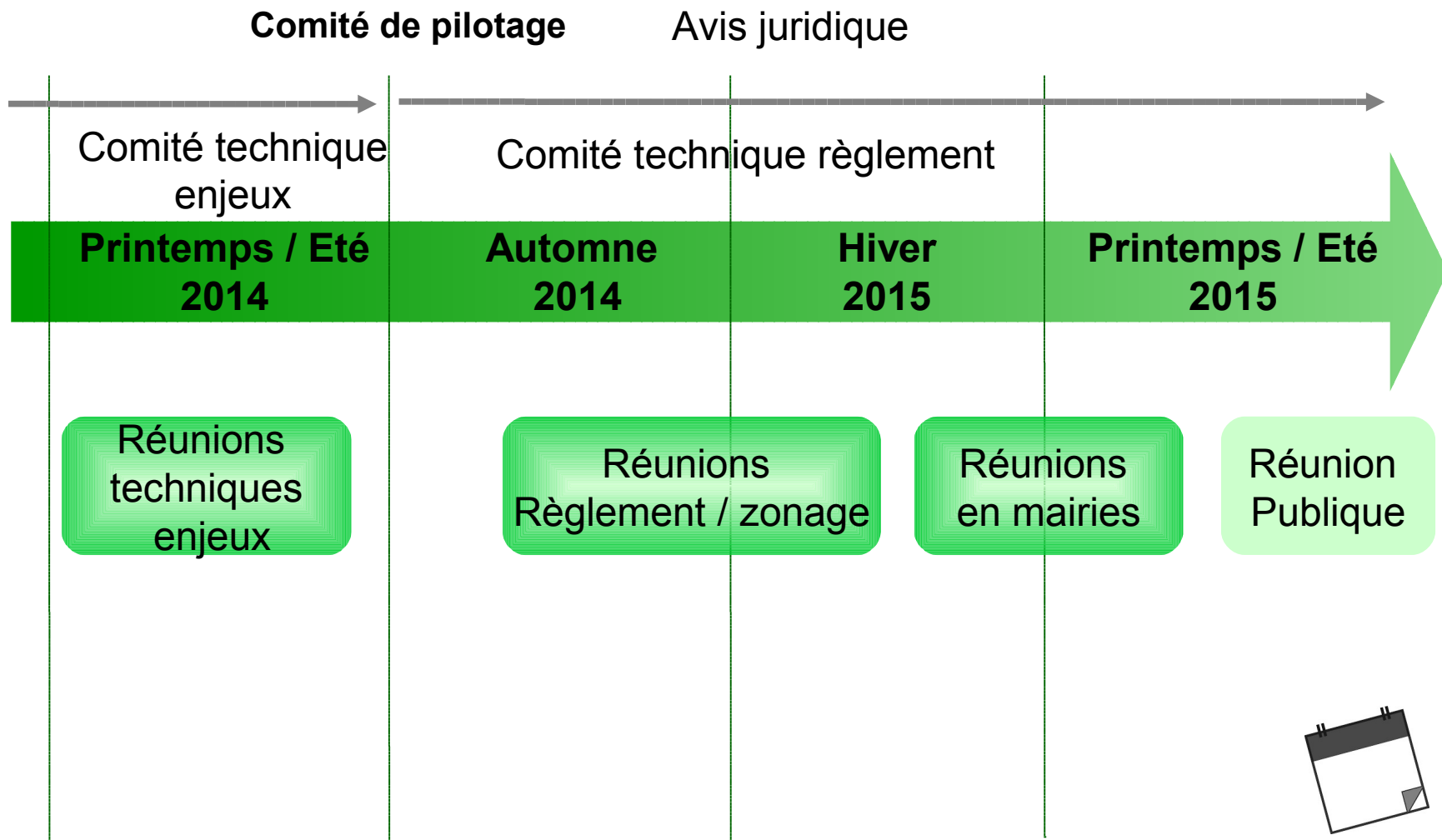


7

8 – Prochaines échéances

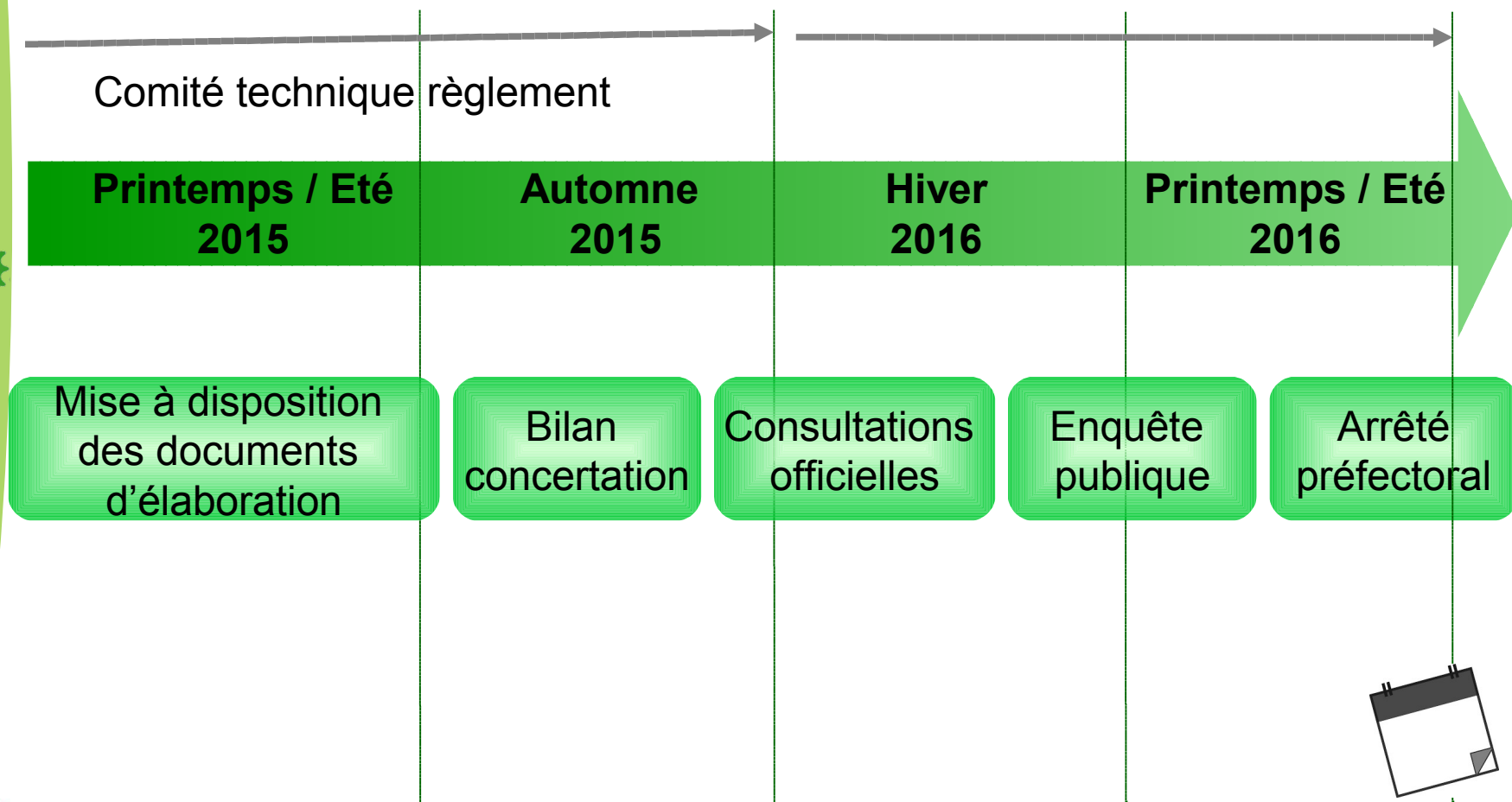
8

Calendrier PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint Etienne



Calendrier PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint Etienne

Comité de pilotage



8

ECHANGE avec le PUBLIC



Merci de votre attention